

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 20 décembre 2017**

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE, Bernard ROUANET, Michel SALLES
Votants : 19	
Pour: 19	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSCH, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Espace Info Energie 2018**

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- actions d'information et de sensibilisation : exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- autres actions envisageables : conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Pour 2018, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les salaires et le fonctionnement de l'EIE, s'élève à 64 027 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne (FEDER) : .....	18 511.59 €
- ADEME : .....	31 000.00 €
- Conseil Général de l'Hérault : .....	5.000.00 €
- Autofinancement : .....	9 515.41 €

Ce plan de financement est pluri-annuel et concerne les années 2018, 2019 et 2020 pour l'ADEME.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 20 décembre 2017.

Le Président,

Jean ARCAS

